

Rénovation du référentiel B2i école

En décembre 2011 un nouveau référentiel des compétences attendues au niveau du B2i école est paru au journal officiel. Ce nouveau référentiel devra s'appliquer au plus tard à la rentrée 2012-2013.

Vous pouvez retrouver le nouveau texte à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/textes/reglementaires/competences/b2i/ecole>

Ce qui ne change pas :

Tout d'abord, les 5 champs constitutifs du B2i restent les mêmes :

- S'approprier un environnement informatique de travail
- Adopter une attitude responsable
- Créer, produire, traiter, exploiter des données
- S'informer, se documenter
- Communiquer, échanger

Ce sont ces 5 champs que l'on retrouve dans le livret personnel de compétences (**PALIER 2 CM2 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication Brevet informatique et internet : niveau école**)

Le livret personnel de compétences ne change donc pas non plus.

Ce qui change :

Certains items constituant le B2i école sont modifiés. Pour voir ce que cela donne je vous propose en fichier joint un comparatif entre la version 2006 et la version 2011 du B2i réalisé par le groupe départemental TICE de Haute-Savoie :

<http://tice.edres74.ac-grenoble.fr/spip.php?article679>

- Le B2i qui comprenait 22 compétences en compte désormais 27.
- Le domaine 2 (adopter une attitude responsable) prend de l'ampleur ainsi que le domaine 5 (même nombre d'items mais diversité dans les outils de communication référencés).
- La place du traitement de texte devient moins importante au profit de logiciels permettant d'intégrer facilement du texte, des images et des sons comme Powerpoint, ou Impress proposé avec Open Office...

Rappels :

- La feuille de position du B2i permet de compléter le livret personnel de compétences de l'élève. Quand un élève a son B2i, cette compétence est validée dans le livret.
- La feuille de position du B2i n'a plus besoin de figurer dans le livret scolaire de l'élève qui va en 6^{ème} puisque le livret personnel de compétence indique déjà que le B2i est acquis. Dans le cas où le B2i ne serait pas acquis, la feuille de position peut être ajoutée, elle permet de savoir où se situe l'élève.

- Quand, au cours de la scolarité primaire, un élève change d'établissement, la feuille de position permet à l'école qui reçoit l'élève de savoir où ce dernier se situe. Il faut donc la transmettre.

Préconisations:

Pour cette année 2011/2012, vous ne changez rien à votre façon de faire. Utilisez La feuille de position actuelle.

A la rentrée prochaine c'est le nouveau référentiel qui devra s'appliquer ! Cela se traduira par :

- Une nouvelle feuille de position pour les élèves,
- Une nouvelle réflexion de l'équipe pédagogique quant à la programmation des compétences du B2I entre les différentes classes de l'école. En matière de B2I, programmation signifie : « *Quelles seront les compétences minimums qui seront mises en œuvre ou entraînées ou validées à tel ou tel niveau de classe ?* ». Il est toujours possible d'en faire davantage ! Il est important que l'enseignant de CM2 ou de cycle 3 ne se retrouve pas seul à se charger de ce domaine.

Afin de vous aider à y réfléchir vous trouverez en fichier joint :

- Le comparatif de l'ancien B2I et du nouveau réalisé par le groupe départemental TICE de Haute-Savoie
- Une feuille de position avec les nouveaux items (j'y ai laissé quelques anciens au début, qui me semblent malgré tout incontournables), **à utiliser dès l'an prochain.**
- Une grille à compléter pour répartir les compétences du B2I entre les différentes classes de l'école (à utiliser lors d'une réunion de concertation).

Pour la maternelle, voici un exemple de feuille de position que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :

http://data0.eklablog.com/petitesectionmaternelle/mod_article2761479_1.pdf

(attention un exemple n'est pas un modèle !)

Je vous conseille de mettre une copie de ces documents dans votre classeur informatique, dans la rubrique **5.Pédagogie** en remplacement de ceux existants qui ne sont plus d'actualité.